

**Tel que prononcé**

**Déclaration de Son Excellence Monsieur Georges Kazadi Kabongo  
Ministre de l'agriculture de la République démocratique du Congo  
à la 40<sup>ème</sup> session de la Conférence de la FAO  
Rome, Italie, 3-8 juillet 2017**

**Monsieur le Président de la 40<sup>ème</sup> session de la Conférence de la FAO.  
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues Représentants des  
États Membres de la FAO,  
Mesdames et Messieurs les Délégués et Représentants des Partenaires techniques et  
financiers,  
Distingués invités à vos titres et qualités respectifs,  
Mesdames et Messieurs,**

L'un des plus grands politiciens et anciens Présidents de notre Continent affirmait à juste titre que «L'Afrique a la forme d'un revolver dont la gachette est logée au Congo».

En effet, située au cœur de l'Afrique, avec une superficie de 2 345 409 kilomètres carrés et une frontière longue de 9 165 km, partagée avec neuf pays, la République démocratique du Congo (RDC) est un creuset et en même temps un dépositaire des bonnes traditions de l'Afrique, c'est une terre d'hospitalité et un sol où il faut bon investir.

La République démocratique du Congo abrite une cuvette centrale qui protège la plus grande portion de la forêt dense équatoriale du Continent représentant ainsi le plus gros stock de Carbone séquestré, et de ce fait se classant parmi les plus importants du monde.

Cet atout naturel, combiné avec tant d'autres tels qu'un fleuve long de 4 700 km, classé parmi les cinq plus grands du monde, et le deuxième de l'Afrique après le Nil, qui traverse neuf des onze ex-provinces, sans oublier ses dix affluents, dont la Mongala, la Rubi, l'Aruwimi, la Lomami, la Lindi, la Lowa, l'Ulindi, la Lukuga, la Luvua et la Lufira fait de la RDC la plus belle zone humide et verte du Continent.

Cet autre atout naturel associé à 80 millions d'hectares de terres arables fait de la République démocratique du Congo une terre rêvée des investisseurs et autres opérateurs économiques du secteur agricole. Il convient de signaler que le fleuve lui-même, ses dix affluents, les lacs périphériques et notre côte maritime constituent un bon réseau de communications, qui se mesure comme suit: 16 000 km de rivières navigables et 1 300 km pour les lacs. Les 156 000 km de route et 5 138 km de chemin de fer disponibles viennent s'y ajouter et sont en entretien progressif, sinon en réhabilitation par notre Office des grands travaux, soit sur fonds propres, soit sur assistance de nos partenaires techniques et financiers.

Au regard de la diversité climatique et de l'alternance des saisons agricoles, la République démocratique du Congo est à même de pratiquer toute l'année sur son étendue, sans interruption, une diversité des cultures tant vivrières, maraîchères, horticoles que pérennes.

En termes de production animale, je dois signaler la grande capacité de charge en gros bétail de nos pâtures des hauts plateaux du Sud, du Sud-Est, du Nord-Est, du grand Nord, sans oublier les savanes du Centre du pays.

En termes de pêche et autres ressources halieutiques, hormis le fleuve et ses affluents, les autres plans d'eau tels que: le triangle Atlantique (c'est-à-dire l'espace estuarien et la zone marine côtière de Moanda/Banana), les grands lacs de l'Est et du Katanga; les lacs internes tels que Mayidombe, Munkamba, etc., les lacs saisonniers présents durant toute l'année sont à citer. À ce propos, rien que le fleuve Congo et ses affluents couvrent à eux seuls 86 080 km<sup>2</sup>, l'équivalent de 3,5 pourcent du territoire national et leur capacité moyenne de production est estimée à 550 000 tonnes par an.

Sur le plan démographique, selon des indicateurs tirés de récents rapports, notre population est estimée à ce jour à 80 millions d'habitants, dont 70 pourcent vivent en milieu rural, et près de 60 pourcent de cette population est constituée de jeunes. La contribution de l'agriculture à l'économie nationale est estimée à 52 pourcent. Cette croissance démographique est caractérisée par une progression géométrique qui se laisse percevoir par l'expansion de nos zones péri-urbaines et par les engouements dans nos centres urbains, comme c'est le cas pour la Ville-Province de Kinshasa qui, à elle seule compte déjà plus de 16 millions d'habitants.

Il y a donc une forte demande qui progresse sans cesse et, pour faire face au déficit, le pays est obligé de recourir aux importations de produits agricoles, ce qui déstabilise une économie nationale déjà fragile au regard des milliards de devises que cela exige.

La connexion des bassins de production déjà identifiés comme futurs parcs agro-industriels à partir du barrage hydroélectrique d'Inga n'attend plus que la finalisation des études sur l'impact environnemental tel que cela été exigé par nos partenaires financiers pour pouvoir démarrer.

Quant à la production agricole proprement dite, elle est basée sur des filières végétales liées aux cultures et habitudes alimentaires de nos populations (comme notre pays dispose de plus de 400 tribus et ethnies), à savoir:

1. cultures vivrières, dont essentiellement manioc, maïs, riz, banane plantain, haricots, nyebe, arachides, etc.;
2. cultures maraîchères, dont essentiellement: pommes de terre, patates douces, tomates, oignons, épinards, choux, et une diversité des légumes;
3. cultures d'exportation, dont essentiellement: café, cacao, palmier à huile, hévéa, canne à sucre, différents arbres fruitiers etc.,
4. sans oublier plantes médicinales, et
5. arbres à chenille.

Mesdames et Messieurs,

Je serais incomplet si je terminais cette section des filières végétales sans parler des différentes contraintes qui constituent des obstacles à la production agricole, tant au niveau familial qu'industriel, il s'agit entre autres de:

1. perturbations sinon inversion des saisons agricoles, dues au changement climatique;
2. sécheresse;
3. destruction massive et répandue des diverses cultures par une Chenille légionnaire appelée «*spodoptera frugiperda*» qui ravage surtout les maïs, attaquant les épis, les feuilles, les tiges et même les racines, cette chenille ravageuse a déjà atteint sur son parcours plus de 50 territoires de notre pays, anéantissant tout espoir pour les paysans et laissant déjà présager des périodes de disette dans les mois à venir;
4. autres insectes ennemis des plantes cultivées tels que criquets, chenilles indigènes, autres chenilles étrangères, etc.;
5. autres maladies des plantes telles que:
  - a) la mosaïque du manioc,
  - b) la striure brune du manioc,
  - c) *de Wilt* de la banane,
  - d) *tracheomycose* du café, etc.
6. manque d'engrais et fertilisants connexes,
7. manque de pesticides,
8. pertes post-récoltes,
9. manque de semences de qualité,
10. manque de tracteurs et autres machines agricoles, etc.

Sur le plan administratif, je dois signaler certains évènements qui n'ont pas manqué d'impacter sur les activités agricoles, il s'agit entre autres:

1. du découpage territorial avec le passage de 11 à 26 provinces, ce qui exige des investissements en termes de renforcement des capacités sur le plan tant administratif, technique que stratégique;
2. de la scission du Ministère mère de l'agriculture, pêche et élevage en deux ministères séparés avec celui de l'agriculture séparé de celui de la pêche et de l'élevage;
3. de la Réforme administrative visant le rajeunissement et la réduction ainsi que la maîtrise des effectifs; à ce propos, il faut signaler que les effectifs actuels du Ministère s'élèvent à près de 23 000 agents pour l'ensemble du pays avec plus de 4000 seulement pour l'administration centrale du ministère.

Sur le plan politique, je dois signaler, la signature de l'Accord politique inclusif et, l'Arrangement particulier sur le partage du pouvoir réalisé par les partenaires politiques de la majorité présidentielle et du rassemblement de l'opposition et même de la société civile, qui ont fini par harmoniser leurs visions après des semaines de discussions à la Cité de l'Union africaine et au Centre interdiocésain de Kinshasa. Cela a abouti à la mise en place d'un gouvernement d'union nationale dont je suis membre. Le cap est actuellement jeté sur des élections libres, transparentes et démocratiques, attendues à la fin de cette année 2017. Dans cette optique les enrôlements par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) se déroulent sans incident dans tout le pays.

Sur le plan sécuritaire, toute l'étendue du territoire national est pacifiée, toutes les forces négatives ont été centralisées et la situation est sous le contrôle des forces de sécurité à travers l'ensemble du pays.

En termes de stratégie nationale, la politique agricole du pays est articulée sur quelques outils exploités comme référentiels, à savoir le:

1. Plan national de stratégie pour le développement (2016-2022) ;
2. Plan national d'investissement agricole (PNIA);
3. Plan détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA),
4. Malabo 1 et Malabo 2

Aussi, la RDC adhère à tous les accords signés sur le plan régional, notamment dans le cadre des organismes suivants: CEMAC, SADC et COMESA, et la RDC est un État Membre actif de l'Union africaine.

En termes de stratégie sectorielle et de méthodologie, les activités de production s'opèrent suivant un certain nombre d'axes et options, à savoir:

1. forte implication du genre et des jeunes,
2. forte implication des Pygmées,
3. les familles et ou ménages,
4. les organisations paysannes et ONG,
5. les plateformes des ONG,
6. les sociétés privées via la Fédération des entreprises du Congo FEC,
7. l'agro-business,
8. l'agro-industrie axée sur la pratique de parcs agro-industriels orientés vers la transformation, les chaînes de valeurs et la commercialisation, d'où le besoin d'implantation et de valorisation des organisations paysannes, de vulgarisation, de désenclavement via la création et la réhabilitation des voies de desserte agricole, des pistes agricoles, de l'aménagement et du désensablement des plans et cours d'eaux respectivement, des infrastructures de commercialisation ainsi que de marchés, chambres froides, etc. À ce jour, 22 bassins de production ont été identifiés pour devenir les prochains parcs agro-industriels dans les différentes provinces du pays.
9. Synergies avec les autres Ministères: notamment ceux de la Santé publique, du Développement rural, de l'Environnement, des Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction, du Genre et Famille, de la Jeunesse, des Affaires et sports; du Commerce extérieur, etc.

À propos du climat des affaires, un cadre juridique consolidé a été mis en place, matérialisé par les outils suivants:

1. La loi N° 11/022 du 24 Décembre 2011, portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture.
2. L'Arrêté ministériel visant le relâchement des taxes et permettant les exonérations et les importations d'articles destinés à la production agricole.

3. Le soutien des ONG impliquées dans la production agricole en les inscrivant au bénéfice des interventions économiques de l'État.

Concernant le partenariat entre la FAO et la RDC, le Bureau de la Représentation de cet organisme des Nations Unies dans notre pays gère un portefeuille de 25 projets, dont le budget total s'élève à 31 610 102 USD, mais dont 20 482 632 sont encore disponibles:

1. 30 pourcent desdits projets sont des réponses d'urgence principalement pour les déplacés internes, les réfugiés, ainsi que les familles d'accueil dans les provinces du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Tanganyika et du Kasai;
2. 50 pourcent sont orientés vers la gestion des ressources naturelles;
3. 20 pourcent de ce portefeuille concerne des projets de résilience, de coopération Sud-Sud et d'assistance technique.

Je vous remercie.